



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/117

**Modification de la délibération N°2015/351 portant programmation
de janvier à décembre 2016 du théâtre municipal**

M. le maire expose à l'assemblée :

La délibération N° 2015/351 votée par le conseil municipal le 28 septembre 2015 a défini le programme du Théâtre municipal pour l'année 2016.

Cette programmation connaît des modifications : la délibération prévoyait notamment l'accueil de deux pièces d'Eugène Labiche sous le titre d' « Animal's ». Cette programmation a dû être annulée pour des raisons d'ordre technique.

A la programmation 2016 il est proposé d'ajouter la présentation d'un concert autour de la relation entre Franz Liszt et Marie d'Agoult avec Masakatsu Nakono au piano et Brigitte Fossey récitant.

Il est rappelé que conformément à ce que prévoit la délibération N°2015/351 la programmation détaillée de septembre à décembre 2016 sera présentée au Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver les modifications de la programmation du Théâtre municipal
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des subventions relatives à l'ensemble de la programmation 2016 du Théâtre municipal auprès de Collectivités locales et notamment de la Collectivité Territoriale de Corse ;
- De dire :

que les crédits afférents à cette programmation sont prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2016.

que les recettes afférentes seront imputées au chapitre 70, fonction 33.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 avril 2016,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les modifications de la programmation du Théâtre municipal.

AUTORISE

- Monsieur le maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

- Monsieur le maire à solliciter des subventions relatives à l'ensemble de la programmation 2016 du théâtre municipal auprès de collectivités locales et notamment de la collectivité territoriale de Corse.

DIT

- Que les crédits afférents à cette programmation sont prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2016.
- Que les recettes afférentes seront imputées au chapitre 70, fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

